

## Restructuration foncière forestière volontaire – territoire de Bièvre Nord - Bonnevaux

**Territoire concerné :** massif de la Bièvre – 12 communes

**Type(s) de problème(s) traité(s) :**

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Regroupement foncier de petites propriétés | <input type="checkbox"/> Mise à jour du cadastre      |
| <input type="checkbox"/> Biens vacants et sans maître                          | <input type="checkbox"/> Biens non délimités          |
| <input type="checkbox"/> Communalisation de forêts sectionales                 | <input type="checkbox"/> Diagnostic foncier forestier |
|  | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :           |

**Pilote : Safer Aura**

Période de réalisation : 2006-2008

Autres acteurs : Chambre d'Agriculture de l'Isère, CRPF, Département de l'Isère, Association Bonnevaux Chambaran

### Description synthétique de l'action

Animation foncière pour initier des ventes/achats/échanges de parcelles, en vue de restructurer le parcellaire des propriétaires forestiers (regroupement de parcelles) et réduire le morcellement important :

- Identification des propriétaires privés vendeurs
- Rencontres individuelles avec les propriétaires
- Recueil de promesses de vente, promesses d'achat
- Appels de candidature, instruction et attribution
- Régularisation des actes

### Retour d'expérience

**Ce qui a bien fonctionné :**

- la grande complémentarité des partenaires : CRPF sur le volet évaluation des parcelles, Chambre d'Agriculture sur animation du dispositif, l'association des propriétaires sur la dynamique locale pendant et après l'opération, la Safer sur l'animation foncière (recueil promesses, signature des actes)
- l'animation du dispositif et l'accompagnement des propriétaires vendeurs et acquéreurs de la mise en relation, à la rédaction des avant-contrats et la signature des actes.
- une dynamique qui s'est poursuivie au-delà du programme

**Difficultés rencontrées :**

Période de 3 ans insuffisante pour restructurer le parcellaire du massif forestier.

A l'époque, les outils de gestion en commun n'étaient pas opérationnels. Ils auraient apporté une alternative à la vente, pour les propriétaires souhaitant conserver leur parcelle sans pour autant être en capacité de les gérer.

Une charge de travail conséquente pour les acteurs.

**Résultats chiffrés de l'action** (ex : nbre de propriétaires, évolution de la surface moyenne des propriétés...) : Le programme d'animation foncière a permis de maîtriser sur les 12 communes concernées, plus de 200 propriétés pour 95 ha et 370 parcelles et a bénéficié à plus de 80 propriétaires.

**Coût de l'action** (€ ou nombre de jours) : **70 000 €/an pour l'ensemble des acteurs**

*Une page maximum SVP*